



Espace Environnement

Maison de l'environnement



Rapport d'activités 2006

Table des matières

1. Structuration de la mission	1
La mission	1
Les axes de travail.....	1
Le public cible	1
L'équipe de travail.....	1
Les personnes ressources.....	2
Le territoire d'action	2
2. L'information et le conseil.....	3
Particularités et points forts de la démarche.....	3
Services fournis	3
La permanence	3
Le centre de documentation	3
Outils	4
Des fiches-conseil	4
Un site Internet.....	4
Des publications.....	4
Des conférences	4
Bilan 2006	5
La permanence téléphonique	5
Exemple d'une demande traitée à la permanence.....	5
Les fiches-conseil	6
Le centre de documentation	8
Le site Internet	9
Des conférences et des séances d'information.....	10
3. L'accompagnement des personnes et des consultations publiques	11
Bilan 2006	11
Exemple d'accompagnement de l'Union des Commerçants de Charleroi afin d'améliorer l'esthétique de certaines rues en créant une animation végétale sur l'espace public et privé.....	11
Accompagnement d'une association, le Patro Saint Jean, afin de favoriser la réappropriation d'un terril récemment remodelé en un lieu de rencontre intergénérationnel et culturel.....	12
Bilan 2006	13
Exemple de service et de savoir-faire proposé par la Maison de l'environnement pour favoriser la participation citoyenne dans le cadre de l'enquête publique sur la gestion de l'eau en Région wallonne ..	13
4. Le soutien à la concertation	14
Bilan 2006	14
Maintien d'un espace de dialogue entre les riverains, la Ville de Charleroi et les différentes implantations sidérurgiques concernant les nuisances liées aux activités industrielles.....	14

5. L'aide à la mise en place de projets participatifs novateurs	15
Bilan 2006	15
Participation à la mise en place d'un jardin partagé au cœur d'un quartier	15
Participation à la mise en place d'une dynamique participative à l'échelle d'une grande ville	16
Dynamisation de la participation citoyenne dans la création de sentiers de promenade dans la commune de Courcelles	17
Exemple d'aide à la mise en place d'un projet fédérateur autour de l'appropriation et la valorisation des terroirs	17
Exemple d'accompagnement d'une asbl pour l'aménagement d'un Parc, le Château Mondron comme espace de convivialité et de rencontre.....	18
6. L'éducation permanente et l'expertise.....	19
Bilan 2006	19
L'éducation permanente.....	19
Mise en réseau :	20
L'expertise.....	20

1. Structuration de la mission

La mission

Depuis de nombreuses années, la Région wallonne reconnaît Espace Environnement, organisme d'utilité publique et citoyenne œuvrant dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, comme « Maison de l'environnement ».

Espace Environnement, en tant que Maison de l'environnement, propose et concrétise un programme d'activités favorisant la participation et la mobilisation citoyenne dans une perspective de développement durable.

La mission de la « Maison de l'environnement » est étroitement liée à celle de la « Maison de l'urbanisme » pour laquelle Espace Environnement est agréé par arrêté ministériel (27.05.04) dans le cadre institutionnel du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et assume une mission de sensibilisation, d'information et d'implication du public aux enjeux de l'aménagement du territoire.

En effet, les domaines de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine forment souvent un tout aux yeux du public : le cadre de vie. C'est pourquoi cette complémentarité s'affiche de façon très visible en regroupant les 2 missions au sein de la « Maison de l'urbanisme et de l'environnement ».

Les axes de travail

Pour mener à bien cette mission, la Maison de l'environnement s'appuie sur 6 axes de travail portés par des méthodes et des outils, variés, adaptés et souvent innovants, afin de rencontrer les attentes et besoins de son public cible:

- > l'information et le conseil ;
- > l'accompagnement (des citoyens et de tous les acteurs concernés par les processus de décision en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme) ;
- > le soutien à la concertation ;
- > l'aide à la mise en place de démarches volontaires et pilotes ;
- > l'expertise ;
- > l'éducation permanente.

Le public cible

Le public cible est composé de citoyens, d'associations et de représentants tant des pouvoirs publics que du secteur privé.

Le rôle de la Maison de l'environnement est de veiller à une mobilisation effective et une responsabilisation de ces différents acteurs, processus indispensable à une démarche participative équilibrée.

L'équipe de travail

La Maison de l'environnement réunit une équipe pluridisciplinaire, de professionnels, composée de :

- > Damien Arnould : licencié en sciences politiques (administration publique), DES en sciences de l'environnement;
- > Delphine Fontenoy : biologiste, titulaire d'un diplôme d'études spécialisées en sciences et gestion de l'environnement;
- > Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère;
- > Gilles Meeus : philosophe, éco-conseiller;

- > Marc Van den Berge : architecte paysagiste, éco-conseiller;
- > Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster;
- > Véronique Goies : secrétaire de direction attachée au service;
- > Marthe Desclée : documentaliste.

Les personnes ressources

La Maison de l'environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des personnes ressources suivantes :

- > Benoît Bourlard : gradué en secrétariat;
- > Pierre Debecq : technicien en bâtiment, assistant architecte;
- > Michel Delire : gradué en chimie, éco-conseiller;
- > Françoise Jadoul : biologiste;
- > Liliane Knopf : hôtesse d'accueil;
- > Patricia Scarpina : hôtesse d'accueil;
- > Cédric Swennen : ingénieur agronome en aménagement des territoires;
- > Gracia Tornero : graduée en informatique, gestionnaire;
- > Baudouin Germeau : secrétaire général.

Le territoire d'action

La Maison de l'environnement est active dans toute la Région wallonne. Plus précisément, trois périmètres d'action « concentriques » peuvent être définis en fonction des missions réalisées.

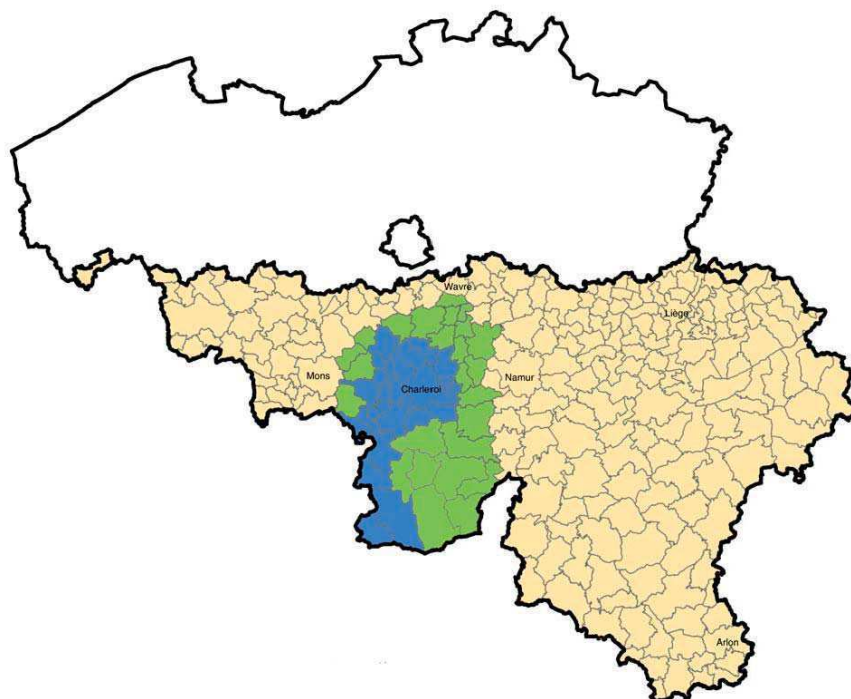
Certaines des actions répondant à des demandes spécifiques d'un public de proximité sont propres au périmètre 1 en raison de la localisation de la Maison de l'environnement.

Celle-ci est donc particulièrement active dans une région encore fort marquée par le déclin industriel et ses stigmates environnementaux mais aussi sociaux et économiques.

Périmètre 1 Communauté du Pays de Charleroi

Périmètre 2 Zone contiguës (Brabant wallon, Namurois, Hainaut centre).

Périmètre 3 Wallonie



2. L'information et le conseil

L'information et le conseil, c'est :

- **une information accessible, claire et actualisée, générale ou spécialisée (technique, juridique...);**
- **une aide à la compréhension de situations concrètes parfois complexes;**
- **des conseils pour une participation citoyenne, active et responsable;**
- **une première étape dans la prévention et la gestion des conflits.**

Particularités et points forts de la démarche

L'information et le conseil sont :

- > prodigués en fonction de la nature de la demande (réponse au cas par cas) et du demandeur (réponse à des besoins et des attentes spécifiques);
- > transversaux au processus participatif, qu'il s'agisse de l'accompagnement des acteurs, de l'intervention d'un tiers neutre ou de la mise en place de démarches innovantes et pilotes;
- > complémentaires à d'autres missions développées au sein d'Espace Environnement (la concertation, la prévention des déchets, la santé dans l'habitat, le développement urbain...).

Services fournis

La permanence

Accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 071/300.300 :

- > la permanence est également accessible par e-mail ou sur simple visite
- > un éco-conseiller est disponible et à l'écoute pour traiter les demandes d'information et de conseils de première ligne : une réponse directe est fournie;
- > lors des demandes d'information et de conseils plus complexes, la réponse est différée de 24h maximum (délais de traitement spécifique) avec, le plus souvent, un suivi de la demande et du demandeur;
- > le service possède une logistique et une gestion qui lui sont propres.

Le centre de documentation

Accessible sur rendez-vous. Il offre :

- > une centralisation et une mise à disposition d'informations ciblées dans le domaine de l'environnement, de la nature, de la biodiversité, du développement durable, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- > un encadrement et des conseils prodigués par une documentaliste spécialisée;
- > un suivi des demandes par un éco-conseiller selon les cas;
- > une logistique et une gestion propres au service.

Outils

Des fiches-conseil

Les fiches-conseil de la série « La Maison de l'environnement et de l'urbanisme » sont consacrées aux grands thèmes de l'environnement et de l'urbanisme. Elles s'adressent à toute personne soucieuse de recevoir une information de qualité, claire et actualisée dans ces domaines pour participer au développement harmonieux et durable de son cadre de vie. Les fiches sont envoyées sur simple demande via la permanence téléphonique ou téléchargées sur le site Internet d'Espace Environnement.

Un site Internet

Le site Internet d'Espace Environnement (<http://www.espace-environnement.be>) offre une présentation générale, mais aussi détaillée, des activités d'Espace Environnement. Une rubrique est spécifiquement consacrée aux activités réalisées pour la Maison de l'environnement.

Les outils et publications sont présentés de façon didactique et accessibles. A titre d'exemple, les fiches-conseil sont téléchargeables en format « pdf », un questionnaire pour poser ses questions dans le cadre de la permanence peut être rempli électroniquement et transmis immédiatement à l'éco-conseiller de service.

Un agenda et de nombreux liens vers d'autres sites en font un excellent moyen de diffusion d'informations variées, au service du grand public et des comités de quartier mais aussi des autorités et administrations publiques.

Des publications

La « Feuillinfo » est le périodique d'information d'Espace Environnement. Trimestrielle, elle fait le point de façon régulière et informe le public sur les missions effectuées au sein d'Espace Environnement dans les matières de l'environnement et de l'urbanisme (Annexe 1).

Elle est diffusée essentiellement par e-mail mais, dans un souci de se mettre à la portée de tout citoyen, ce bulletin de liaison est envoyé par courrier postal aux personnes qui ne disposent pas de connexion Internet.

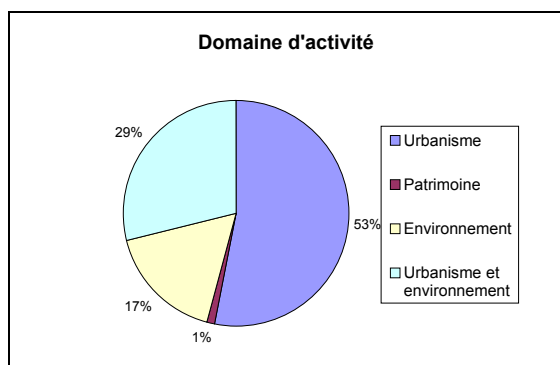
Des conférences

En fonction de l'actualité, des conférences sont organisées afin d'informer le public sur des procédures en cours et leurs enjeux. L'objectif de ces conférences est de faciliter la participation citoyenne et la mobilisation responsable.

Bilan 2006

La permanence téléphonique

Sur l'année 2006 (du 01/01/2006 au 31/12/2006), nous avons reçu pas moins de 710 demandes d'information et de conseils. Parmi les dossiers traités, 121 sont des demandes relevant plus particulièrement du domaine de l'environnement (la gestion des eaux usées, l'abattage d'arbres remarquables...). 205 concernent à la fois l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, 376 sont des demandes concernant des sujets d'urbanisme et d'aménagement du territoire (Annexe 2).



Le profil type du demandeur est majoritairement le particulier. Cependant, en 2006, plus de 10 % des appelants ont été des professionnels (administrations, associations, avocats, entreprises privées...). Ce public professionnel s'accroît au fil des années.

Le moyen de contact privilégié de la permanence reste le téléphone. Toutefois, l'interpellation par renvoi du formulaire électronique disponible sur le site Internet d'Espace Environnement et le questionnement par voie de l'adresse courriel sont de plus en plus utilisés. En 2006, 22 % des demandes nous sont parvenues par ce biais, cela représente plus du double de l'année 2005.

L'analyse des caractéristiques des dossiers traités à la permanence nous a permis de mettre en évidence plusieurs tendances nouvelles et le renforcement de certaines autres :

- > une partie accrue des informations se fait en amont d'une démarche, principalement dans le souci d'obtenir une information claire, objective et neutre par rapport à un projet particulier (A quelle distance dois-je planter ma haie ?, Quelles espèces choisir ?, J'ai acheté un terrain, puis-je y installer des moutons avant de construire ?). Le rôle de l'information dans ces cas s'apparente à de la prévention, évitant les discordes ou problèmes d'ordre administratif ou judiciaire voire des conflits de voisinage.
- > Les services administratifs de certaines communes orientent leur public vers la Maison de l'environnement, en particulier pour les déclarations de classe 3. Une information claire et des conseils aident dans leur démarche des personnes qui se sentent démunies face à de nouvelles législations avec lesquelles elles doivent se mettre en conformité.
- > Outre les thématiques les plus souvent traitées que sont les questions relatives aux plantations et au permis d'environnement, des demandes liées à l'assainissement des eaux usées et à l'implantation d'éoliennes sont à remarquer. Dans ce contexte, la permanence est véritablement un outil permettant d'identifier les préoccupations du public, pour proposer de nouvelles thématiques ou des outils adaptés.

Exemple d'une demande traitée à la permanence

La demande

En septembre 2006, une demande est formulée à la permanence par une personne inquiète de voir des travaux d'égouttage dans son lotissement : un collecteur est posé, des propositions de raccordement sont faites aux riverains mais le collecteur semble déboucher sur un petit cours d'eau

et non à une station d'épuration. La personne est d'autant plus préoccupée qu'elle sait que le cours d'eau est dans une zone classée Natura 2000. La commune affirme que la Division de la Nature et des Forêts a marqué son accord.

La démarche

Dans un premier temps, la consultation du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) auprès de la SPGE concernant ce lotissement permet de constater que la zone a été transférée en zone prioritaire, que la construction d'une station d'épuration est prévue et que le dossier est à l'étude.

Les services des travaux de la commune confirment que le collecteur va être posé et orienté, à titre transitoire, vers le ruisseau. Le dossier étant géré par l'intercommunale, la suite des travaux ne leur est pas connue.

Interrogée, l'intercommunale prévoit la mise en service de la station d'épuration pour un délai minimal de 3 ans (étude en cours, dossier à mettre en adjudication, expropriation) et estime que le renvoi au ruisseau ne perturbera pas l'équilibre de celui-ci.

Dans un second temps, nous informons la Division Nature et Forêts de la situation. Cette administration n'a pas été sollicitée pour remettre un avis, malgré la localisation de l'exutoire du collecteur en zone Natura 2000.

Face à cette situation préoccupante, deux alternatives se présentent : l'arrêt des travaux mettant un quartier dans une situation difficile (boues, accès difficile aux habitations,...) pour une durée indéterminée, ou la pollution grave et à long terme d'un ruisseau d'intérêt biologique. Nous proposons à l'intercommunale d'organiser une réunion de concertation avec les parties en présence : la DNF et des représentants Natura 2000, les élus et services communaux et l'intercommunale.

Cette proposition a été retenue et une solution concertée a été adoptée par tous a pu être dégagée : les habitations ont pu poser leurs égouts, avec interdiction de s'y raccorder jusqu'à mise en service de la Station d'épuration. Le collecteur aboutit au ruisseau mais ne reprend que les eaux pluviales et certaines eaux usées qui y sont déversées. Cette solution limite au maximum la concentration de la pollution tout en évitant des désagréments aux riverains et des frais à la collectivité.

Évaluation

Ce type de démarche met en évidence un savoir-faire propre au service éco-conseil :

- > une connaissance transversale des sujets et acteurs permettant de collecter et dispenser une information complète intégrant normes, procédures, personnes ressources... ;
- > une interface entre les acteurs concernés par les problématiques ;
- > une capacité à établir un espace de dialogue et une confiance en la volonté de recherche d'une solution constructive et concrète.

Les fiches-conseil

Actualisation des fiches-conseil

En 2006, à la suite de modifications réglementaires et décrétales, un travail d'actualisation des fiches-conseil a été accompli.

Par ailleurs, un important travail de mise en forme et d'illustration est en cours de réalisation. Il permettra une lecture plus agréable des fiches-conseil.

Les trois fiches relatives aux distances de plantations seront imprimées (à 2000 exemplaires dans un premier temps) dans leur nouvelle mouture (Annexe 3).

Fiches DP « Distances de plantations »

- > DP1 A quelle distance peut-on planter ?;
- > DP2 Quand le conflit surgit...;

- > DP3 Pour une citoyenneté responsable;

Les fiches relatives au permis d'environnement et au permis unique ont été modifiées par nos soins et ont fait l'objet d'une relecture attentive de l'Institut Eco-Conseil. La nouvelle version sera multipliée au fur et à mesure des besoins, afin de permettre une actualisation en fonction des modifications législatives.

Fiches « Permis d'environnement »

- > PE1 Dans quel cas faut-il un permis d'environnement ?
- > PE2 Comment introduire une demande de permis d'environnement (classe 1 et 2) ?
- > PE3 Comment introduire une déclaration (classe 3) ?
- > PE4 Suis-je consulté lors d'une demande de permis d'environnement ?
- > PE5 Qui délivre un permis d'environnement ?
- > PE6 Comment délivre-t-on un permis d'environnement ?
- > PE7 Quels sont les recours contre la décision de l'autorité ?
- > PE8 Une fois le permis (la déclaration) délivré(e)...

L'actualisation tient compte des principales modifications suivantes :

- > Les conditions intégrales d'exploitation : les établissements de classe 3 peuvent à présent faire l'objet d'une déclaration d'exploitation même s'il n'existe pas de conditions intégrales (plutôt que d'être considérés comme non classés ou comme classe 2);
- > les modalités des envois prévues dans les différentes procédures (article 176 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > la procédure d'examen du caractère complet et recevable de la demande de permis unique (article 20 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > les délais d'instruction des dossiers;
- > les modalités de recours (article 40 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > ...

Fiches PUN « Permis unique »

- > PUN1 Dans quel cas faut-il un permis unique ?
- > PUN2 Comment introduire une demande de permis unique ?
- > PUN3 Suis-je consulté lors d'une demande de permis unique ?
- > PUN4 Qui délivre un permis unique ?
- > PUN 5 Comment délivre-t-on un permis unique ?
- > PUN6 Quels sont les recours contre la décision de l'autorité ?
- > PUN7 Une fois le permis délivré...

L'actualisation tient compte des principales modifications suivantes :

- > la notion de permis unique public (article 81 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > les modalités des envois prévues dans les différentes procédures (article 176 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > la procédure d'examen du caractère complet et recevable de la demande de permis unique (article 86 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > les délais d'instruction des dossiers et la possibilité d'introduire des plans modificatifs (article 93 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > les modalités de recours (article 95 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > ...

Certaines fiches-conseil relatives à des matières transversales relèvent tant de l'environnement que de l'urbanisme ont été actualisées ou sont en cours d'actualisation :

Deux fiches relatives à la participation du public :

- > EP1 Enquête publique - Gros plan sur l'enquête publique
- > EP2 Enquête publique - Une enquête publique ? Je participe...

Trois fiches relatives à l'évaluation des incidences des projets sur l'environnement :

- > EIE 1 le système d'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement
- > EIE 2 la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement
- > EIE 3 l'étude d'incidences sur l'environnement

Les autres fiches conseil restent d'actualité et l'équipe de la Maison de l'environnement s'est efforcée de leur apporter les amendements mineurs nécessaires.

- > BR1 Ce bruit qui nous tourmente;
- > DE1 Halte aux dépôts sauvages !

Conception de nouvelles fiches-conseil

Une série de fiches-conseil consacrées à l'épuration des eaux usées a été rédigée. Elles ont été relues et amendées par différentes personnes ressources.

- > EPU1 Que deviennent les eaux usées ?
- > EPU2 Vous êtes en zone d'épuration individuelle, que devez-vous faire ?
- > EPU3 Le lagunage, une station d'épuration individuelle extensive ?

Les ultimes ajustements liés à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation seront apportés avant leur diffusion.

Une fiche sur la pollution de l'air et les activités sidérurgiques a été rédigée et diffusée pour répondre aux nombreuses préoccupations des riverains des usines sidérurgiques (Annexe 4). En particulier, les multiples dépassements des normes européennes concernant les PM₁₀ ont suscité de nombreuses questions auprès de la population. La Maison de l'environnement leur a apporté les premiers éléments d'information indispensable pour rentrer dans un processus de dialogue entre les acteurs (autorité publics, citoyens, industriels) concernés par la problématique.

Le centre de documentation

Les principaux services fournis par le centre de documentation en 2006 sont les suivants.

- > Une **diffusion sélective** de l'information est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations ponctuelles proviennent du dépouillement de revues (quelque 150 périodiques), de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet. Les articles de presse sont quant à eux sélectionnés et distribués aux équipes de travail. En 2006, notre bibliothèque s'est enrichie de quelque 1566 notices dont 737 articles spécifiques, 740 publications diverses (brochures, dépliants, rapports,...) et 89 livres. Au sein des rubriques plus particulièrement consacrées à l'environnement, il s'agit de 267 notices. En particulier, 70 d'entre elles concernent la Nature, sa conservation et sa protection ; 99 traitent de la pollution atmosphérique ; 62 abordent l'eau et la pollution aquatique ; 19 développent les jardins urbains et le jardinage, 11 les terrils Une synthèse des événements (colloques, tables rondes,...) s'adressant tant aux professionnels qu'au grand public est compilée via le dépouillement de revues et de sites Internet. Cet agenda est mis à disposition de l'équipe de travail et est consultable en ligne, sur le site d'Espace Environnement.
- > Les éco-conseillers peuvent faire appel au centre de documentation pour toute demande d'information (pour répondre à une question de la permanence, mettre sur pied un événement, rédiger un dossier, mettre à jour leurs connaissances...). Les recherches documentaires se font sur nos collections (via le logiciel Adlib) ou sur Internet.

Le centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Élèves de secondaire effectuant un travail (sur le Développement durable, l'eau, le compostage), étudiants réalisant un mémoire (sur les contrats de rivière, la Directive Cadre Eau, les terrils ...), professeurs préparant leurs cours (sur l'importance des haies pour la biodiversité...), particuliers, associations, professionnels... Ces personnes peuvent venir consulter nos documents sur rendez-vous et photocopier les documents les intéressant.

Dans certains cas, ces personnes sont réorientées vers d'autres organismes ou associations dont les thématiques les concernent plus spécifiquement (guichet de l'énergie, CRIE ...).

- > En raison du développement de projets et de réflexions axées sur les jardins urbains participatifs, les villes durables, le développement durable et la gestion intégrée de l'eau (Directive Cadre Eau), le centre de documentation élargit ses offres de services à ces thématiques (jardins partagés, développement durable, gestion intégrée de l'eau,...). Des ouvrages, revues, périodiques, références bibliographiques et informations sur ces sujets complètent les documents disponibles en interne comme à un large public.

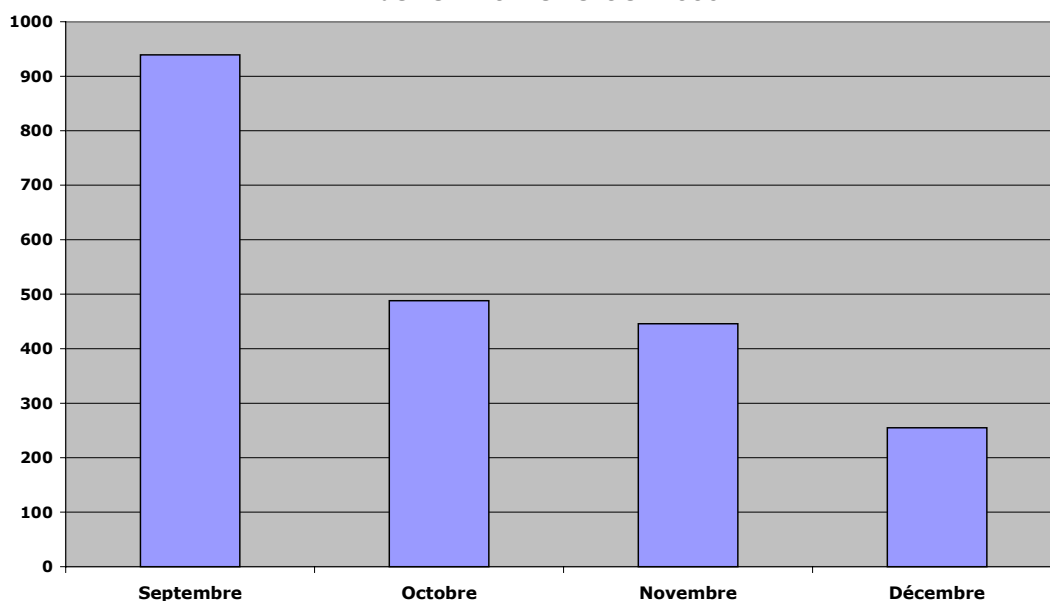
Le site Internet

Afin d'assurer au mieux la diffusion de l'information et d'être toujours plus performant, le site Internet d'Espace Environnement a été complètement réorganisé. Il bénéficie depuis le 20 décembre 2006 d'une nouvelle (et plus actuelle) présentation et est structuré en base de données au format PHP afin de permettre une mise à jour plus régulière et plus aisée des informations qui s'y trouvent.

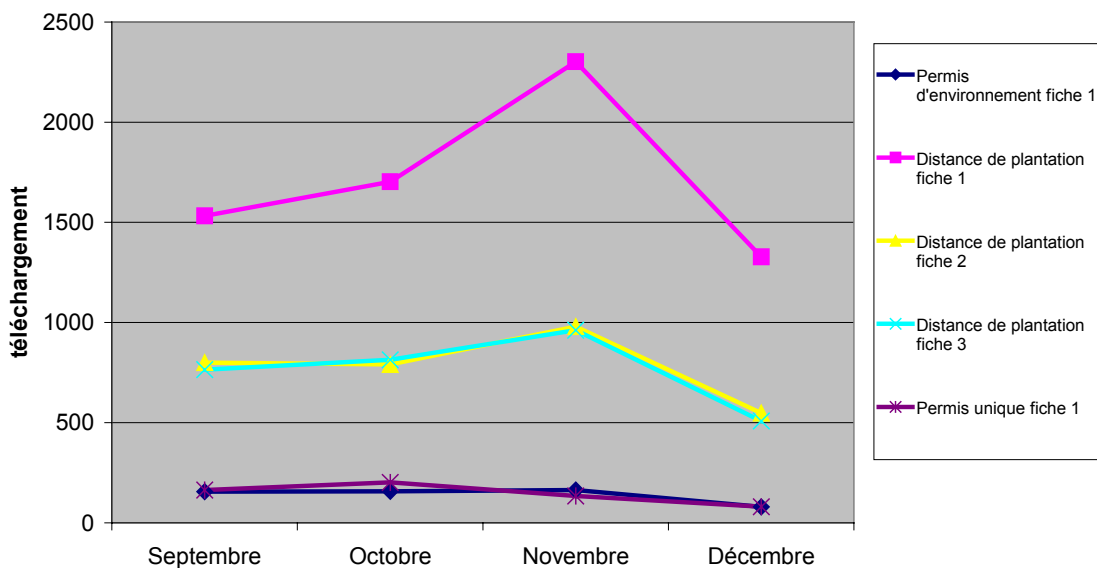
La consultation du site Internet a continué, en 2006, la progression entreprise depuis quelques années. Régulièrement mis à jour, il est une source considérable d'informations et est fréquenté par un vaste public. De nombreux documents (fiches-conseil, rapports d'activités, brochures...) peuvent y être téléchargés.

Les graphiques ci-après nous renseignent sur la fréquentation des pages Web consacrées spécifiquement à la Maison de l'environnement ainsi que sur le nombre de téléchargements de fiches-conseil. La fréquentation des pages Web spécifiques à la Maison de l'environnement se maintient et est très souvent, après les pages d'accès et de menu du site général d'Espace Environnement, à la première place des accès au portail. Au top 5 des téléchargements figurent les fiches-conseil consacrées aux distances de plantation, au permis d'environnement et au permis unique.

Fréquentation des pages WEB spécifiques à la Maison de l'urbanisme et de l'environnement en 2006



Téléchargements de Fiches conseil en 2006



A la suite d'un problème technique ayant affecté considérablement le serveur d'hébergement du site Internet d'Espace Environnement, les chiffres présentés ne concernent que la période comprise entre septembre et décembre 2006. Par ailleurs, la fréquentation du site ne concerne que sa version ancienne. En effet, les chiffres de fréquentation du nouveau site ne sont pas encore exploitables (mis en ligne depuis le 20 décembre 2006).

Des conférences et des séances d'information

Dans le cadre de la mise en place de la Directive Cadre Eau, la Maison de l'environnement a organisé des actions en complément de celles mises en place lors de l'enquête publique :

- > une séance d'information présentant les enjeux de la DCE, la procédure d'enquête publique en cours et une réflexion quant aux propositions d'amendement à formuler par Espace Environnement (9 juin 2006) ;
- > une présentation à l'ensemble des coordinateurs de contrats de rivière de la Région wallonne d'un outil didactique de gestion intégrée des cours d'eau par bassin hydrographique (Annexe 5).

3. L'accompagnement des personnes et des consultations publiques

L'accompagnement des personnes, c'est :

- une connaissance approfondie de la situation particulière (analyse, étude technique et juridique), du contexte (visite sur le terrain) et des acteurs concernés (identification des enjeux, des acteurs et de leurs rôles...);
- une information claire et accessible sur la situation, une clarification de la matière et/ou des procédures;
- des conseils de proximité pour une participation active et responsable des acteurs dans la résolution de leur problème;
- un suivi des acteurs dans la durée.

Bilan 2006

Exemple d'accompagnement de l'Union des Commerçants de Charleroi afin d'améliorer l'esthétique de certaines rues en créant une animation végétale sur l'espace public et privé.

La demande

Le président de l'Union des Commerçants nous a fait part de sa volonté d'améliorer l'image des rues commerçantes du quartier de la Ville Haute de Charleroi, et de mobiliser les commerçants et la ville à la démarche.

La verdurisation des rues et des façades lui semble une solution idéale et sa demande initiale est un conseil technique.

La Maison de l'environnement, sur base de ses compétences techniques en aménagement urbain et de son expérience en mobilisation citoyenne, a accompagné l'association dans l'élaboration de son projet.

La démarche

Dans un premier temps, une analyse de la situation a été menée à l'issue d'une visite de terrain. Très clairement, de nombreuses contraintes limitent le choix des options d'aménagement: encombrement de l'espace trottoir par une surabondance de signalétiques, d'enseignes, de mobilier urbain, de marchandises, réseau souterrain dense et alimentations diverses...

Après consultation de l'échevin de l'Aménagement urbain, il ressort que les projets de rénovation des voiries commerçantes ne sont pas programmés dans un avenir proche et que des plantations de pleine terre ne sont pas envisageables.

D'autre part, les commerçants rencontrés sont attentifs à la bonne visibilité de leurs commerces et ne souhaitent pas qu'une végétation masque leurs enseignes et publicités.

Sur base de ce diagnostic peu encourageant, la proposition d'installer des portiques, supports pour plantes grimpantes, aux entrées de certaines rues commerçantes du centre ville semblait répondre

à ces différentes contraintes (car ils ne présentent pas d'encombrement au sol et n'exigent pas un grand investissement personnel des commerçants).

Par ailleurs, nous avons pris connaissance du plan lumière de la Ville Haute concernant l'hexagone de la fondation espagnole de 1666. Ce plan préconise, entre autres, l'utilisation de lanternes attachées par caténaire dans l'axe de la voirie de la zone historique et commerciale. Ce projet a été pris en compte dans les propositions et a ainsi pu être présenté aux commerçants. Ceux-ci satisfaits d'apprendre cette initiative en leur faveur ont été mieux disposés à s'investir à leur tour dans l'amélioration de leur quartier.

Afin d'obtenir des résultats visibles, nous avons décidé de proposer un concept léger et aisément reproductible.

Une simulation a été réalisée présentant l'une des rues avec les aménagements proposés.

Le principe est une structure verticale métallique (cylindrique et évasée) à l'intérieur de laquelle poussent des plantes grimpantes.

L'esquisse simulant l'intégration du futur éclairage et de ces éléments dans la rue Neuve a été fournie au président de l'association, accompagnée de modalités techniques et budgétaires.

Ces propositions, très bien accueillies, lui permettent de s'appuyer sur cette étude afin de sensibiliser et mobiliser le pouvoir politique ainsi que l'association des commerçants.

Accompagnement d'une association, le Patro Saint Jean, afin de favoriser la réappropriation d'un terril récemment remodelé en un lieu de rencontre intergénérationnel et culturel.

La demande

Le Patro Saint Jean, actif dans l'éducation des Jeunes, mène des activités avec les enfants issus en majeure partie de milieux défavorisés. Localisé en bordure d'un terril délaissé et cible de dépôts clandestins après son exploitation (valorisation énergétique), l'association est désireuse de contribuer à sa réappropriation par les habitants du quartier et d'obtenir des moyens financiers pour réaliser ce projet. C'est dans cet objectif qu'il sollicite notre appui.

La démarche

Après une visite du terrain et un rapide diagnostic, la Maison de l'environnement a proposé d'organiser des réunions afin de présenter le projet de faire une première récolte d'informations et d'attentes et d'évaluer la volonté de s'investir dans le projet et d'aménager le site.

C'est ainsi que la ville a proposé son aide, différentes associations du quartier ont marqué leur intérêt et fait quelques propositions, l'Espace citoyen (dépendant du CPAS) s'est positionné pour intégrer ce projet dans ses actions.



Par ailleurs, les conditions de volonté participative et citoyenne étaient remplies pour pouvoir répondre à un appel à projet lancé par la Fondation Roi Baudouin. En effet, les « quartier de vie » sont des prix qui récompensent des initiatives portées par des habitants et soutenues par les forces vives locales.

La Maison de l'environnement a aidé l'association à compléter le dossier. Le projet a été retenu et l'association obtient des moyens financiers qui lui permettront de mener son projet à bien. Espace Environnement accompagnera la mise en place de la dynamique et apportera des compétences techniques en aménagement de l'espace.

L'accompagnement des consultations publiques, c'est

- une connaissance approfondie des projets (analyse, étude technique et juridique), du contexte (visite sur le terrain) et des procédures (identification des enjeux, des acteurs et de leurs rôles, étude de la jurisprudence...);
- une information claire et accessible sur les projets (générale et technique), une clarification de la matière et des procédures;
- une aide à la compréhension des projets et des procédures, à la structuration et à l'organisation des acteurs;
- des conseils de proximité pour une participation active et responsable des acteurs dans un esprit d'aide à la décision, une aide à la formulation et au développement d'argumentaire;
- une aide à la décision pour les autorités compétentes;
- un suivi des acteurs et du dossier pendant et après la décision.

Bilan 2006

Exemple de service et de savoir-faire proposé par la Maison de l'environnement pour favoriser la participation citoyenne dans le cadre de l'enquête publique sur la gestion de l'eau en Région wallonne.

Dans le cadre de la mise en place de la directive européenne 2000/60/CE dite « Directive Cadre Eau », la Maison de l'environnement est intervenue à plusieurs niveaux. Elle s'est proposée comme relais pour distribuer et aider le public et les associations à compléter les questionnaires mis à leur disposition.

Par le biais de la permanence téléphonique, elle a permis aux citoyens de poser des questions sur le contenu de l'enquête, les modalités de réponses mais surtout les enjeux en présence. De nombreux éclaircissements ont été apportés

Par ailleurs, la Maison de l'environnement a pris l'initiative d'organiser une séance d'information et de recueil de propositions à l'attention du personnel d'Espace Environnement et d'inviter à cette occasion des citoyens soucieux de comprendre et de s'impliquer dans la démarche (Annexe 6).

La période de l'enquête publique semblait propice à faire connaître des outils pédagogiques élaborés par Espace Environnement dans le cadre d'un projet européen. C'est pourquoi, deux posters didactiques de bassins hydrographiques fictifs, ont été présentés à tous les animateurs de contrats de rivière en collaboration avec la cellule de coordination de la DGRNE. Ils pourront ainsi être utilisés pour sensibiliser à la notion de bassin versant et de gestion intégrée des cours d'eau mais aussi servir de base à la concertation dans le cadre de l'élaboration et l'adoption de plan de gestion.

Enfin, sur base de son expérience et des remarques formulées, la Maison de l'environnement a remis en fin d'enquête publique des propositions d'amendements au document technique concernant le bassin hydrographique de la Meuse.

4. Le soutien à la concertation

Le soutien à la concertation implique l'intervention d'un tiers neutre dont l'objectif est :

- **d'établir et de maintenir un climat de confiance entre les parties;**
- **d'installer et de garantir un espace de dialogue entre les parties;**
- **d'animer des réunions selon une structure et une méthodologie spécifiques;**
- **de faciliter les échanges et de modérer les débats.**

Bilan 2006

Maintien d'un espace de dialogue entre les riverains, la Ville de Charleroi et les différentes implantations sidérurgiques concernant les nuisances liées aux activités industrielles.

Depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'air et les activités sidérurgiques à Charleroi font partie des préoccupations d'Espace Environnement.

Le but poursuivi par Espace Environnement dans sa mission « Maison de l'environnement » est de procurer aux citoyens et à tous les acteurs, concernés par les nuisances des activités sidérurgiques, des informations accessibles et pertinentes dans le domaine de l'environnement. Cela constitue un outil pour soutenir le dialogue, faciliter la concertation et favoriser la participation de tous les acteurs (autorités publiques, citoyens et secteur industriel) autour des questions de la sidérurgie et de l'environnement. Dans ce contexte, nous avons accompagné l'organisation par la Ville de Charleroi d'une réunion de rencontre entre les riverains et les entreprises sidérurgiques en janvier 2006, et avons organisé une conférence de presse concernant les pics de pollution en février.

Par le biais de la permanence téléphonique, la population nous a fait part de nombreuses questions, craintes et observations concernant les nuisances des activités sidérurgiques sur leur santé et leur environnement. Ces interpellations, s'accroissant avec les dépassements très fréquents des normes fixées pour certains polluants atmosphériques, ont amené la Maison de l'environnement à structurer la démarche des riverains. Ceux-ci ont formulé leurs inquiétudes et les ont transmises aux autorités par le biais d'une conférence de presse. Tant les autorités régionales représentées par le Ministre de l'Environnement, Benoît LUTGEN, que communales, représentées par l'Échevin de l'Environnement, Philippe SONNET, ils ont vivement réagi et ont apporté les premières réponses.

A l'issue de deux rencontres avec les riverains, de discussions avec les industriels, et de réunion de travail, un programme a été lancé par le Ministre Benoît LUTGEN avec la coopération de la ville de Charleroi, afin de réduire la pollution de l'air d'origine industrielle. L'une des actions que contient ce programme est la mise en place d'un comité scientifique et technique ainsi que d'un comité de suivi. Ces structures permettront d'aborder la problématique dans sa globalité et sous ses nombreux aspects (techniques, législatifs, éducatifs,...). Ces organes constituent également une opportunité pour les différents acteurs concernés par les activités sidérurgiques et leurs nuisances de dialoguer et de se concerter pour trouver des solutions durables face aux enjeux de santé publique, d'environnement et de développement économique. Espace Environnement a été mandaté pour assurer le rôle de médiateur au sein du comité de suivi.

5. L'aide à la mise en place de projets participatifs novateurs

La mise en place de projets participatifs novateurs implique l'organisation de démarches et de processus innovants d'implication des citoyens. Aider à mettre en place ces démarches, c'est :

- cerner et identifier de nouveaux besoins, de nouvelles attentes;
- adapter les savoir-faire et services proposés aux projets;
- développer des méthodologies créatives et des outils pertinents;
- dynamiser les processus;
- évaluer et capitaliser les expériences.

Bilan 2006

Participation à la mise en place d'un jardin partagé au cœur d'un quartier

La demande

Une Maison de quartier gérée par un contrat de Sécurité mène différentes actions afin de tisser de nouveaux liens entre les habitants et d'embellir les rues.

C'est dans ce cadre qu'Espace Environnement avait été sollicité pour réaliser un avant-projet d'aménagement participatif sur un terrain du quartier. La réalisation du projet devait être menée par la ville à l'issue d'une procédure fort longue. La Maison de quartier craignant la démotivation des habitants, sollicite la Maison de l'environnement pour des animations et des formations sur le thème du jardin.

La démarche

Sur base de la motivation des habitants et de l'expérience acquise par la Maison de l'environnement lors de visites de jardins partagés aménagés et gérés par les habitants, dans d'autres pays, nous avons proposé une redéfinition du projet : faire réaliser l'aménagement par les habitants eux-mêmes.



Cette solution paraissant d'autant plus envisageable que le formateur d'un centre d'initiation aux métiers verts acceptait d'organiser ces travaux pratiques sur le site, si les travaux débutaient...

La Maison de quartier accepte cette optique avec enthousiasme, les habitants consultés approuvent à l'unanimité cette proposition qui leur permettait de mettre la main à la pâte et de s'approprier concrètement le terrain.

La Maison de l'environnement a donc proposé un calendrier prévisionnel à l'intention de la ville pour l'organisation des différentes étapes de l'aménagement tout en mettant en œuvre un programme d'actions avec les habitants : sous-groupe de réflexion (organisation du terrain, aire de jeux...) ou de travail (débroussaillage, potager, plantations,...) animations avec les enfants (le jardin de poche, décoration de la grille,...), formations avec les animateurs ou stagiaires (jardins des 5 sens, jardinage du monde, cuisine de plantes sauvages).

Par ailleurs, la Ville a missionné Espace Environnement pour élaborer le cahier des charges, suivre le chantier, coordonner les activités entre entreprise, centre de formation, habitants et Maison de quartier.

Perspectives

Le gros œuvre est maintenant terminé et des terres arables apportées, les bordures ont été posées par les personnes en formation.

Les travaux d'épandage de la dolomie et de plantations sont planifiés, les enfants ont préparé les silhouettes pour décorer la clôture et se sont initiés au potager durant l'été.

Dès le printemps 2007, les actions vont se succéder pour que ce « jardin pour tous » soit opérationnel.



Entre temps, un groupe « Femmes » a proposé d'organiser des activités liées à l'alimentation. Ce souhait a été relayé par la Maison de quartier qui a complété le partenariat avec une école primaire, une école de cuisine et rentré un projet qui en prenant appui sur le potager met en place une réflexion sur l'alimentation des enfants et des adultes (exposition, bar à soupe et à fruits, cuisine ...) sur tout le quartier. La réponse de cet appel à projet est prévue fin du premier trimestre 2007.

Participation à la mise en place d'une dynamique participative à l'échelle d'une grande ville

A la demande de la Ville de Charleroi, la Maison de l'environnement s'est investie dans l'action Charleroi 2020, dont l'ambition est de mettre en perspective la ville et de contribuer à son développement ainsi qu'au territoire plus large que constitue la Communauté Pays de Charleroi - Val de Sambre - Sud Hainaut. Elle a présidé, à la demande des autorités communales, à 2 des 20 forums thématiques : celui relatif à la démocratie locale et la vie des quartiers, et celui concernant la mobilité urbaine. Une fiche documentaire a été produite pour les participants au forum mobilité. Elle a aussi participé au forum écologie urbaine et y a développé des projets. La Maison de l'environnement a participé activement au comité de pilotage dont 184 actions prioritaires sont nées, réparties en 20 projets. Parmi ceux-ci, nous avons plus particulièrement contribué à la rédaction de certaines fiches et aux actions qu'elles sous-tendent notamment : l'observatoire des comportements et un centre de ressource en environnement, l'aménagement participatif des quartiers, le Parc régional de la Haute Sambre, la valorisation des terriils.

Dynamisation de la participation citoyenne dans la création de sentiers de promenade dans la commune de Courcelles

Le projet initié en 2005, à la demande de la commune avait conduit à la mise en place d'un groupe « sentiers » constitué d'habitants, randonneurs, cyclistes, cavaliers et de représentants de la commune.

Un premier itinéraire avait ainsi été déterminé à l'issue d'une fructueuse concertation, un dépliant avait été conçu par le groupe, les aménagements et le balisage ont été réalisés par les services communaux.

Cette année, la promenade a été inaugurée officiellement et suivie par une centaine de personnes à pied, à vélo, à cheval et même en calèche avant le traditionnel verre de l'amitié.

La dynamique s'est maintenue et a permis de transposer la méthodologie au choix de 2 autres itinéraires, les repérages sont terminés, les circuits validés, le second dépliant est prêt.

Le projet est suspendu depuis la veille des élections et il appartient au nouvel échevin de reprendre la démarche.

Exemple d'aide à la mise en place d'un projet fédérateur autour de l'appropriation et la valorisation des terrils

La demande

Conscient du potentiel des terrils et dans une perspective de dynamisation et de développement territorial de la Région wallonne, la Ville de Charleroi a sollicité la Maison de l'environnement pour une collaboration à la publication d'un ouvrage traitant de la « Planification d'une nouvelle valorisation des terrils dans la ville et la région, dans une perspective de développement durable ».

La démarche

Pour la réalisation de cet outil, de nombreux acteurs travaillant sur les terrils en Région wallonne, tels que des associations sur le territoire de Liège, se sont concertés pour mener une réflexion sur de nouvelles perspectives de développement et d'appropriation des terrils.

L'ouvrage a été présenté dans le cadre des ateliers de la Porte Ouest sur le thème « l'avenir des terrils ». Cet événement médiatique a été l'occasion pour divers acteurs de se rencontrer, et d'engager de nouvelles collaborations, favorisant une vision partagée du territoire, garantissant la préservation des paysages et des écosystèmes, en Région wallonne, mais également dans les pays limitrophes.



Perspectives

Afin d'identifier les spécificités et atouts de chaque site, une charte du paysage sera élaborée en s'appuyant sur l'écologie de chaque site. Par ailleurs, des rencontres sont prévues dans les mois à venir entre divers acteurs français et belges pour la constitution d'un projet européen sur les terrils.

Exemple d'accompagnement d'une asbl pour l'aménagement d'un Parc, le Château Mondron comme espace de convivialité et de rencontre

La demande

A la demande de l'asbl Espace Valentin, la Maison de l'environnement a aidé à la mise en place d'un projet d'aménagement d'un parc comme espace de convivialité et de rencontre entre les quartiers riverains.

La démarche

En 2005, une réflexion s'est engagée pour dessiner les lignes d'un projet basé sur la participation citoyenne pour promouvoir un espace vert exceptionnel en ville. En 2006, des réunions d'information et de relevé des attentes ont été organisées pour la population du quartier et en particulier de deux cités sociales (1600 ménages). Une brochure reprenant les atouts de l'espace en termes de biodiversité et de développement social du quartier a été réalisée.

Au terme de cette démarche, une série d'activités ont été programmées avec les riverains pour aménager le site.



En juin, dans le cadre de la journée du voisin, la population s'est mobilisée pour entamer les premiers aménagements des jardins en carré.

En parallèle aux activités des riverains, les institutrices de l'école maternelle, présente sur le site, ont pris part au projet de redynamisation du parc. Plusieurs animations ont été consacrées à la découverte de la nature et à l'apprentissage du potager. Les enfants ont également réalisé deux jardins en carré, qu'ils ont placé dans la cour et qui jusqu'à présent sont régulièrement entretenus. Ils sont le support de plusieurs activités thématiques réalisées par les institutrices.

Perspective

Au vu de la réelle motivation des riverains, l'asbl Espace Valentin a répondu à un appel à projet lancé par la Fondation Roi Baudouin. La Maison de l'environnement l'a aidé à rentrer le dossier dans le but d'obtenir des moyens financiers pour envisager des aménagements plus conséquents dans le parc et faire perdurer la dynamique. Le projet n'a malheureusement pas été retenu. Par ailleurs, la mise en vente du parc en septembre 2006 a interrompu provisoirement le projet.



6. L'éducation permanente et l'expertise

Bilan 2006

L'éducation permanente

Les interventions lors de colloques et manifestations

La Maison de l'environnement se propose d'exposer les lignes de son action lors de colloques et manifestations. Ces occasions permettent de présenter les méthodologies propres utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également des moments privilégiés d'échange d'expériences où se tissent des liens avec d'autres acteurs du développement durable.

- > Intervention à « l'Atelier participatif » organisé par le BRAL et Habitat et Participation sur le thème de la concertation autour de grands projets: présentation du cas « Accompagnement du processus Dédoublement de la E420/N5 », à Bruxelles le 21 mars ;
- > Intervention sur le thème « Qui doit payer? Le point de vue d'un consommateur environnementaliste » au Congrès de la Fédération des Entreprises Gestionnaires de Déchets, le 4 mai ;
- > Intervention à la Journée d'étude « Participation : nouvelle mode ou nécessité ? » organisée par l'ONDRAF, à Bruxelles le 30 mai ;
- > Participation à la journée du voisin avec différentes activités : verdurisation symbolique d'une rue et cadeau « vert » aux riverains en partenariat avec l'AMO le Cygne, le 2 juin ouverture du jardin d'Espace Environnement et présentation du jardin participatif en cours de réalisation le 30 juin ; organisation de visites, construction de jardins et pique-nique au château Mondron le 3 juin ;
- > Intervention sur le thème « Les aménagements verts participatifs dans les quartiers » au colloque sur les aménagements urbains, organisé dans le cadre du projet Beauregard et mené par Espace Environnement, le 13 juin ;
- > Intervention sur le thème « Les aménagements verts participatifs dans les quartiers » au colloque « Sustainable Cities », organisé par la Politique des Grandes Villes, le 23 septembre;
- > Accueil durant une demi journée des responsables des Maisons de quartiers de Gand dans le cadre de la Politique des Grandes Villes. Échange d'expériences sur la thématique des aménagements verts participatifs des quartiers, présentation de la méthodologie déployée à Espace Environnement et organisation de deux visites de terrain sur des projets menés à Charleroi le 2 octobre ;
- > Participation au groupe de réflexion organisé par Inter-Environnement Wallonie sur « La gestion des espaces verts publics et privés sans pesticide », le 12 octobre ;
- > Participation au groupe de réflexion organisé par Inter-Environnement Bruxelles sur « L'aménagement de l'habitation pour mieux préserver le patrimoine eau », circuit bus, visites de trois expériences de toitures végétalisées, le 18 octobre ;
- > Participation au pôle gestion différenciée animé par ADALIA, à Gembloux le 23 octobre ;
- > Intervention au colloque de clôture du projet européen SCALDIT. Présentation d'un poster traitant de la gestion durable et intégrée par bassin hydrographique des cours d'eau, le 24 octobre ;
- > Intervention au colloque « Végétal et médiation culturelle » dans la Ville de Angers, dans l'atelier « des pratiques culturelles d'associations, de CCSTI, de CPIE, de PNR, de musées » sur le thème « La réappropriation d'un parc par les riverains, un projet participatif de sensibilisation à la nature », les 26 et 27 octobre ;

- > Exposition dans les locaux d'Espace Environnement « La ronde des légumes oubliés », du 23 septembre au 11 novembre

Les formations

La Maison de l'environnement propose également des formations visant à qualifier les acteurs du domaine, et plus particulièrement les éco-conseillers et les animateurs de projets de quartier.

- > L'animation des réunions difficiles, (et conception/préparation du module, préparation de l'exercice pratique). Le public était constitué principalement d'éco-conseillers à la Maison pour associations, le 21 mars ;
- > Huitième session de formation en environnement pour jeunes demandeurs d'emploi: "Cas pratiques de gestion des conflits, de médiation/concertation, de participation en environnement et urbanisme" à la demande du CUNIC, le 22 mars ;
- > Huitième session de formation en environnement pour personnes actives: « Cas pratiques de gestion des conflits, de médiation/concertation, de participation en environnement et urbanisme » à la demande du CUNIC, le 28 mars ;
- > Trois journées de formation à la demande de la Maison de quartier de la Brouchetterre: initiation aux « Jardins de poche » pour enfants et adultes, découverte des vertus médicinales et culinaires de certaines plantes aromatiques, animation découverte, journée d'initiation aux « Jardins de poche » pour adultes (particuliers, animateurs, éducateurs, enseignements...) les 18-19-20 juillet, à la demande de l'Espace Citoyen du CPAS de Charleroi formulée le 21 septembre 2005 ;
- > Une demi journée d'animation dans le cadre de l'inauguration de l'aménagement du terrain de la Brouchetterre: réalisation de « jardins éphémères », de jardins en carré et de jardins mosaïques, le 23 septembre ;
- > Formation à l'Institut Eco-conseil sur le thème « Médiation et concertation, dans le contexte du projet de décret sur la participation », le 6 octobre ;
- > Animation aux journées « Rivières propres », en collaboration avec le Contrat de rivière Sambre, le 12 décembre : sensibilisation au respect des cours d'eau et apprentissage de la gestion intégrée par bassin versant, des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire des écoles de Merbes-Le-Château et Merbes-Sainte-Marie.

Mise en réseau :

- > La Maison de l'environnement est impliquée dans un réseau de 26 associations inscrivant leurs actions dans une perspective de développement durable : le Réseau « Associations 21 ». Celui-ci a parrainé le colloque « changements de comportements » du 16-17 mars 2006 à Namur ;
- > Espace Environnement est membre actif du réseau des jardins solidaires de la Région wallonne.

L'expertise

La Maison de l'environnement apporte son expertise de « terrain » et met sa compétence au service de diverses commissions régionales d'avis telles que :

- > Le Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement Durable : participation à l'assemblée plénière, et à la section « études d'impacts » et à des groupes de travail thématiques ;
- > La Commission Régionale d'avis sur les Déchets.

Le représentant d'Espace Environnement auprès de la Commission Régionale d'avis sur les Déchets, a animé les travaux d'un groupe de travail sur la prévention des déchets.

En 2006, la Maison de l'environnement a souhaité remettre au Ministre de l'Environnement une note de réflexion sur un avant-projet de décret relatif à la participation du public en matière d'environnement. En 2001, Espace Environnement a produit une étude pour la Région wallonne, intitulée « éléments de méthode pour la concertation dans le cadre des enquêtes publiques et pour les comités d'accompagnement ». Ce travail a été l'occasion de réunions d'échanges enrichissantes avec de nombreux partenaires (Union Wallonne des Entreprises, Union des Villes et Communes et, par elle, des communes, Inter-Environnement Wallonie, Administrations régionales, présidents de réunions de concertation, etc.). Par conséquent, il a semblé opportun de s'appuyer sur cette étude ainsi que sur l'expérience de la Maison de l'environnement, soucieuse d'une meilleure participation citoyenne en matière de cadre de vie, afin de susciter une réflexion sur l'avant-projet de décret précité.